

Adresse de la société populaire de Pertuis (Vaucluse) qui rend compte de la fabrication de salpêtre, de la construction d'un théâtre et de divers dons à la patrie, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Pertuis (Vaucluse) qui rend compte de la fabrication de salpêtre, de la construction d'un théâtre et de divers dons à la patrie, lors de la séance du 28 messidor an II (16 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 206;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23754_t1_0206_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021

surement à leur fin. Nous voulons des Sansculottes, des hommes qui aiment le peuple plus qu'ils ne s'aiment eux mêmes, des hommes capables de rendre les Decrêts du 18 et 22 Floréal, en un mot des hommes tels que vous.

Nous vous invitons, Citoyens Représentans, à rester à votre poste jusqu'à la paix.

Quiconque vous proposerait de le quitter avant cette époque, est un scélérat digne des derniers supplices. En attendant ne vous lassiez pas de chercher l'aristocratie et de la poursuivre sans ménagement. L'ancien régime ne ménageait pas la vertu, pourquoi ménageriez-vous le crime ? »

BLANCHAUD, BERNARD, BÉTOLAUD (*Présid.*),
Brutus HEBRÉ, Marat DUMONT (*secret.*)

38

La société populaire de Pertuis, département de Vaucluse, annonce que 4 fabriques de salpêtre sont en activité; tous les métaux provenant des ci-devant églises parvenus à leur destination: elle ajoute qu'une souscription vient de produire 510 chemises; qu'un théâtre destiné à instruire les Républicains et à former d'eux un peuple de héros, vient d'être construit; et termine par inviter la Convention à continuer ses pénibles, mais glorieux travaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Pertuis, 11 mess. II] (2).

« Représentants du Peuple Français,

Admirer votre Energie, Seconder de tous nos Efforts les mesures que vous prenez pour Sauver la Patrie; voilà la Tâche que nous nous Sommes imposée.

Depuis le commencement de la guerre de la Liberté contre la Tyrannie, il sort de notre Commune des Essaims de Défenseurs qui vont aux frontières; le Tiers des citoyens en Etat de porter les armes combat pour la Patrie, et les 2/3 restant qui se sont déjà mesurés avec les rebelles marseillois, et Leur ont fait mordre la poussière dans l'affaire fameuse de Cadenet, ils ont pris l'Engagement de se lever et de marcher au premier signal qui Leur en sera donné par les représentants du Peuple auprès des armées, qui nous Connoissent, et sont assurés de nos dispositions. 4 fabriques de salpêtre sont en activité dans notre Commune; nos ouvriers travaillent aux armées, Enfin nous n'oublierons jamais que nous devons vaincre ou mourir. Toutes nos cloches sont converties en Canon, notre argenterie en monnaie; nous n'avons regretté dans tous nos dons que les fers qui nous Etoient nécessaires pour des instruments propres aux Laboureurs; ayant Sçu que nos pères les Soldats de La République manquoient de Chemises, nous avons ouvert une souscription qui en a produit dans cette petite commune 510 chemises que nous faisons passer au dépôt.

Persuadés que la frugalité est une vertu nécessaire aux peuples Libres nous l'avons mise à l'ordre du jour; la viande est réservée pour les défenseurs de La patrie et pour les malades. dans les auberges on ne donne que du Légume. hommes Eclaves! Tremblez devant un peuple à qui du pain et du fer suffisent.

Vous avez mis, Représentants, à L'ordre du jour, les mœurs et la vertu; ce sublime Décret est la Semence du vrai Republicanisme, aussi a-t-il augmenté le zèle que nous mettons à la construction d'un Theatre destiné à nous instruire et à former de nous un peuple de héros. que Le peuple françois Soit instruit et il surpassera bientôt les peuples Les plus ventés de L'antiquité.

Représentants vertueux, vous êtes et notre espoir et notre modèle, achevez L'ouvrage que vous avez si glorieusement Entrepris et notre reconnaissance, sera comme vos noms, Eternelle. »

MARTEAU aîné (*présid.*),
MOULOUFET, FABRE, GÉRARD
[et 2 signatures illisibles.]

39

Les administrateurs du directoire du district de Troyes, département de l'Aube, adressent à la Convention nationale l'état de l'or, argent et vermeil provenant des églises supprimées, et de la confiscation des biens des émigrés.

Les effets provenant des églises s'élèvent à 1 once 6 gros 30 grains en or, et 756 marcs 2 onces 1 gros en argent. Ceux des émigrés montent à 2 marcs 7 onces 7 gros d'argenterie.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

40

Les administrateurs du directoire du district de Mortagne, département de l'Orne, adressent une proclamation qu'ils ont faite pour soutenir et vivifier le zèle de leurs concitoyens dans l'extraction et la préparation du salpêtre, et pour les inviter à fournir chacun deux livres de cendres de leurs foyers. Ils demandent qu'elle soit insérée au bulletin, si la Convention le juge utile (2).

[Mortagne, 14 prair. II. Au présid. de la Conv.] (3).

« Citoyen.

Pour soutenir et vivifier le zèle de nos Republicains dans l'extraction du sein de la terre du sel fulminant qui doit pulvériser tous les tyrans du globe habité: nous avons rendu une proclamation et

(1) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 2 therm. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1440.

(3) C 309, pl. 1201, p. 19. Imprimé chez Marre, à Mortagne.

(1) P.V., XLI, 283. Bⁱⁿ, 3 therm. (2^e suppl^t).

(2) C 308, pl. 1193, p. 19.